

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 10 juillet 2024**

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 8</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint-Point-Lac, sous la présidence de Mme Patricia FAGIANI, Maire.
<b>Nombre de membres en exercice : 8</b>	<b>Présentes :</b> Mélanie ALPY, Patricia FAGIANI, Aurélie GRARD, Françoise NORMAND, Elodie ROBBE et Sandrine VALLET
<b>Nombre de membres présents : 6</b>	
<b>Nombre de membres représentés : 1</b>	<b>Excusées :</b> Mathilde COUTURIER et Lisa RUBILONI
<b>Date de convocation : 04/07/2024</b>	<b>Pouvoirs :</b> Mathilde COUTURIER à Patricia FAGIANI
<b>Début de séance : 18 h 50</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie GRARD
<b>Fin de séance : 21 h 05</b>	

Mme le Maire propose de nommer une secrétaire de séance : Aurélie GRARD est nommée à l'unanimité.

Mme le Maire propose de valider le compte-rendu de la séance du 20 juin 2024. Par 7 voix « pour » le compte-rendu est adopté.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour.

- Points à délibérer :

Appel à cotisation au titre des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (FAAD)

Tarif 2024 de l'eau pour l'aire de camping-cars

- Autres points :

Point de situation des travaux (aire de camping-cars, camping, voirie, réseau Alimentation en Eau Potable)

Point de situation des dossiers d'urbanisme

Question(s) diverse(s)

#### I. POINTS A DELIBERER

#### [Appel à cotisation au titre des Fonds de Solidarité pour le Logement \(FSL\) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés \(FAAD\)](#)

Mme le Maire informe que la commune a reçu un courrier de Mme la Présidente du département du Doubs concernant un appel à cotisation au titre des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (FAAD), dont elle donne lecture.

Il est rappelé que « le Fonds de Solidarité pour le Logement permet notamment le financement :

- d'aides financières individuelles
- de dispositifs d'accompagnement social.

En 2023, près de 3 000 ménages ont bénéficié d'un soutien de ce fonds. Le fonds est alimenté par la contribution du Département à hauteur de 1.9 M€ en 2023, et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir et d'accompagner, pendant 1 an maximum, 430 ménages en difficulté pour qu'ils puissent conserver leur propriété et retrouver un équilibre financier dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département et par les participations volontaires des communes ou leurs groupements, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et de la Mutualité Sociale Agricole. »

**Mme le Maire indique le niveau attendu de participation pour la commune, à savoir 0.61 € par habitant pour le FSL, soit  $0.61 \times 313 \text{ habitants} = 190.93 \text{ €}$  et de 0.30 € par habitant pour le FAAD, soit  $0.30 \times 313 = 93.90 \text{ €}$ .**

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.**

#### Tarif 2024 de l'eau pour l'aire de camping-cars

Mme Elodie ROBBE, 2ème adjointe, rappelle qu'une borne de service pour l'eau vient d'être installée sur l'aire de camping-cars. Il convient de fixer le tarif de l'eau pour les usagers de ce service. Il est proposé un tarif de 2 € les 10 min d'utilisation.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tarif de 2 € les 10 min.**

Pour rappel, le tarif de l'aire de camping-cars est de 11 € la nuitée (taxe de séjour et ordures ménagères inclus).

## **II. AUTRES POINTS**

### Travaux :

*Aire de camping-cars* : La borne de service pour l'eau a enfin été installée fin juin. Elle est opérationnelle. Le prestataire a également procédé au recalibrage de la barrière d'accès à l'aire.

*Camping* : Un nouveau parquet a été installé en début de saison dans la salle TV. Des travaux de peinture y seront réalisés sur les murs et plinthes hors saison.

Certaines cabines du bâtiment sanitaire sont hors-service à cause de problème de serrurerie. L'employé communal se charge des réparations.

La porte de la chaufferie du bloc sanitaire a été changée par l'entreprise Profen. Des devis pour la création d'un accès PMR au bâtiment d'accueil sont attendus.

*Arrivée de Mme Lisa RUBILONI à 19h45.*

Voirie :

*Route de Malpas* : Un devis a été validé en juin 2023 pour un montant de 17 280 € auprès de l'entreprise Saulnier SN pour la mise en œuvre d'un bicouche d'entretien depuis le 6 rue de Malpas jusqu'au croisement avec la rue du Levant. Le devis a été prolongé au printemps 2024 avec l'entreprise, mais les travaux sont toujours en attente.

*Arrêt de bus* : L'entreprise Markosol a réalisé le marquage zigzag jaune pour les nouveaux arrêts de bus juste avant les vacances scolaires. La phase test de ce nouvel arrêt de bus qui n'a pas pu être effectuée pendant l'année scolaire passée sera renouvelée à la rentrée. Il est rappelé que le nouvel arrêt de bus se situe devant l'ancien lavoir rue Damvauthier, sens aller à l'école, et devant la Résidence Séverine, rue Damvauthier, sens retour de l'école. Les services de la région Bourgogne Franche-Comté chargés du transport scolaire confirmeront la modification au transporteur.

*Barrières* : La barrière de la mairie côté rue Rochette ainsi qu'une section de barrière rue du Parc côté port ont été endommagées. Les assurances des tiers responsables ont été contactées pour réparation.

*Eau potable* : Un devis va être demandé prochainement pour la recherche de fuites prévue au budget. Il s'agit d'investiguer les conduites les plus anciennes du centre-village afin d'améliorer le rendement de notre réseau d'eau potable.

*Urbanisme :*

Plusieurs DACCT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) ont été reçues en mairie. Des visites pourront être programmées pour contrôler les réalisations. Les éventuelles non conformités constatées donneront lieu à l'application de l'article L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Questions diverses :

*École* : Une 6<sup>ème</sup> classe va ouvrir à la rentrée prochaine à l'école des Deux-Lacs. Le nombre limité de places au péri-scolaire génère toujours une fuite des inscriptions vers le privé. La réflexion est relancée avec le prestataire pour répondre favorablement aux demandes des familles.

*Recyclage* : La CCLMHD et/ou Préval seront contactés pour obtenir de nouveaux bacs à verre esthétiquement plus qualitatifs (cas des récentes installations à Pontarlier), en priorité pour le parking rue du Port.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.*



Mme le Maire, Patricia FAGIANI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie GRARD', written over a horizontal line.

Mme la secrétaire de séance, Aurélie GRARD